

**COMMUNIQUE DE PRESSE :**  
**La Commission permanente indépendante de l'OCI pour les droits de l'Homme**  
**(CPIDH) achève sa 6<sup>ème</sup> session ordinaire tenue du 1<sup>er</sup> au 6 novembre 2014 à**  
**Djeddah.**

**Djeddah le 6 novembre 2014:**

La Commission permanente indépendante de l'OCI pour les droits de l'Homme (CPIDH) a tenu sa 6<sup>ème</sup> session ordinaire du 1<sup>er</sup> au 6 novembre 2014 à Djeddah, Royaume d'Arabie Saoudite. Les représentants des Etats membres de l'OCI et des Etats observateurs, le Secrétaire général et les autres hauts fonctionnaires de l'OCI et de l'Académie islamique internationale de Fiqh ainsi que les représentants des médias ont pris part à la session.

Dans son allocution d'ouverture, l'ambassadeur Mohammad Kawu Ibrahim, président de la CPIDH, a indiqué que lors de ses délibérations, la Commission a réfléchi sur un certain nombre de sujets essentiels pour la réalisation de son mandat, notamment, les divers rapports soumis à la 41<sup>ème</sup> session du CMAE sur des questions importantes telles que la « situation des droits de l'homme en République centrafricaine » et « l'impact négatif des sanctions unilatérales sur la situation des droits humains des peuples des pays visés ». En plus de fournir un aperçu sur les activités récentes de la Commission, le président a également souligné la particularité de la 6<sup>ème</sup> session, où un débat ouvert a eu lieu sur le thème de « la lutte contre l'extrémisme et l'intolérance en Islam », thème choisi pour répondre aux défis actuels qui se posent à la cohésion interne ainsi qu'aux vues intolérantes et aux politiques violentes mises en avant par certains groupes extrémistes au nom de la religion. Au nom de la Commission, le président de la CPIDH a également exprimé sa sympathie à la population de Gaza pour l'agression la plus inhumaine dont elle a été victime au cours de la dernière offensive israélienne de juillet-août. La même sympathie a été exprimée aux populations des pays de l'Afrique de l'Ouest ravagés par l'épidémie d'Ebola, en particulier les deux Etats membres de l'OCI que sont la Sierra Leone et la Guinée. Il a également attiré l'attention sur la crise politique en cours au Burkina Faso et a exhorté le déploiement immédiat des mécanismes de prévention de conflits en vue d'éviter à ce pays toute possibilité de tomber dans une catastrophe humanitaire.

Dans son discours d'ouverture, le Secrétaire général de l'OCI, M. Iyad Ameen Madani, a salué les activités de la CPIDH et a réitéré la nécessité de poursuivre les buts et objectifs qui lui ont été assignés conformément aux priorités énoncées par la Commission ainsi que les mandats qui lui ont été confiés par le CMAE. M. Madani a rappelé à la Commission la nécessité d'accélérer les travaux sur l'un de ses principaux mandats, à savoir l'élaboration d'un critère sur les divers sujets de préoccupation des droits de l'homme du point de vue islamique ou de l'OCI que chaque Etat membre pourrait considérer pour mesurer la distance entre le modèle islamique des droits de l'homme et ses propres lois et pratiques. Se félicitant de la thématique de la session, le Secrétaire général a déclaré qu'il n'y avait pas de rôle ou de place pour l'extrémisme et l'intolérance

dans l'Islam qui est une religion de paix, de rationalité et de raffinement. Tout en soulignant la nécessité de condamner sans ambiguïté les actes d'intolérance et d'extrémisme commis au nom de la religion pour refuser aux auteurs de ces forfaits leurs injustes prétentions, M. Madani a souligné la nécessité d'aborder les causes sous-jacentes d'un tel comportement par une combinaison de solutions économiques, sociales, développementales et politiques.

Dans son allocution, le représentant permanent du Royaume d'Arabie Saoudite auprès de l'OCI, l'ambassadeur Taib a, quant à lui, salué la décision prise par la 41<sup>ème</sup> session du CMAE de choisir la ville de Djeddah comme siège de la CPIDH. De son point de vue, cela reflète l'importance que l'Arabie Saoudite attache à la promotion des idéaux des droits de l'homme qui sont en ligne avec les nobles valeurs et enseignements de l'Islam. Il a apprécié la bonne poursuite des travaux de la Commission et a réitéré la disponibilité du Royaume d'Arabie Saoudite à apporter tout son soutien à la Commission dans l'accomplissement du mandat qui est le sien en sa qualité de pays hôte.

Au cours de sa session de six jours, la Commission a eu des discussions approfondies sur tous les points inscrits à son ordre du jour, notamment les violations des droits de l'homme dans les territoires palestiniens occupés, les droits civils, politiques, économiques, sociaux et culturels dans les Etats membres de l'OCI, ainsi que les mandats spécifiques qui lui sont confiés par le CMAE sur des sujets comme l'islamophobie, l'impact négatif des sanctions économiques unilatérales sur les Etats membres, la situation de la minorité musulmane Rohingya, la situation des droits de l'homme en République centrafricaine, les questions de procédure relatives à ses méthodes de travail et la mise en place d'un mécanisme d'interaction avec les institutions nationales.

Le 4 novembre, la Commission a tenu un débat ouvert sur le thème de la session, à savoir « la lutte contre l'extrémisme et l'intolérance en Islam », débat qui a suscité un vif intérêt de la part des Etats membres et des Etats observateurs de l'OCI, en tant que sujet tout à fait compatible avec les développements en cours dans la région. A la fin de la discussion, la Commission a publié sur le sujet, un communiqué de presse vigoureux qui condamne fermement la montée croissante de l'extrémisme et de l'intolérance religieux dans le monde et a appelé à une action commune pour répondre collectivement à cette menace. Il a rappelé que l'Islam est une religion de paix, de modération et de tolérance qui dénonce toutes les formes de haine, d'intolérance et toutes les idéologies extrémistes. La Commission a également décidé d'aborder le thème de "la protection des valeurs familiales" lors de sa 7<sup>ème</sup> session.

La Commission a réitéré sa condamnation de l'agression israélienne perpétrée contre la population palestinienne dans la bande de Gaza au cours des mois de juillet et d'août derniers et a exprimé sa sympathie à l'égard des dizaines de milliers de Palestiniens restés sans abri à la suite de cette incursion israélienne inhumaine, avec des conséquences graves pour les secteurs de la santé et de l'éducation. La Commission a exprimé sa vive préoccupation au sujet de la poursuite de la pratique israélienne illégitime de détention des citoyens palestiniens sans procédure régulière, pratique qui est illégale en vertu du droit international. La CPIDH a réitéré sa ferme opposition aux

activités de colonisation illégales poursuivies à l'intérieur et autour de Jérusalem-Est et en Cisjordanie. Dans ce contexte, elle a salué le mouvement de boycott, de désinvestissement et de sanctions mise en œuvre à l'échelle mondiale en vue de mettre en relief ce sujet de préoccupation. La Commission a également publié un communiqué de presse détaillé sur la situation en Palestine.

La Commission a encouragé les États membres à envisager d'élaborer une stratégie commune de lutte contre le phénomène grandissant de l'islamophobie. Elle a également salué la tenue de la prochaine réunion du Processus d'Istanbul qui aura lieu en 2015 à Djeddah et a exhorté toutes les parties prenantes à se concentrer sur les moyens d'assurer la mise en œuvre intégrale et efficace du Plan d'action contenu dans la résolution 16/18.

La Commission a également examiné de manière approfondie les questions relatives au droit au développement et aux droits humains des femmes et des enfants. Dans le cadre du suivi de son rapport au CMAE sur «l'impact négatif des sanctions économiques et financières sur les droits humains des peuples des États ciblés», la Commission a décidé d'organiser à ce sujet un séminaire international qui aura lieu les 15 et 16 décembre 2014 à Téhéran. Prendront part à l'atelier des experts internationaux en la matière ainsi que des représentants des États membres et des États observateurs de l'OCI et leurs institutions nationales des droits de l'Homme (INDH).

Dans le domaine des droits fondamentaux des femmes et des enfants, la Commission a examiné en profondeur les questions liées à l'égalité des sexes et à la violence contre les femmes et les enfants. D'autres questions controversées ont également été abordées telles que l'identité de genre et l'avortement etc. La CPIDH a réitéré que les hommes et les femmes jouissent de la même dignité et des mêmes droits humains fondamentaux mais qu'ils ont des rôles et responsabilités différents au sein de la famille et de la société, et que selon elle, l'islam ne mentionne nulle part l'existence de supériorité ou d'infériorité entre les sexes. La Commission a condamné toutes les formes de pratiques néfastes telles que les mutilations génitales féminines (MGF) et autres types de violence physique, psychologique ou sexuelle contre les femmes et les filles, y compris les mariages forcés, les mariages d'enfants, la traite des personnes et la violence sexuelle contre les femmes dans les conflits armés ou dans des zones sous occupation étrangère. Il a été décidé que le Groupe de travail sur les droits fondamentaux des femmes et des enfants procédera à des études sur ces sujets avec l'aide de et en étroite collaboration avec les entités et mécanismes pertinents tels que l'Académie islamique internationale du Fiqh, l'ISESCO, la BID ainsi qu'ONU Femmes et le processus de Beijing+20.

La Commission a également finalisé sa décision sur la façon d'interagir avec les institutions nationales des droits de l'Homme (INDH) et a décidé de les inviter à participer à ses activités futures en conformité avec les modalités énoncées dans cette décision. Des discussions ont également eu lieu sur le cadre d'interaction avec les ONG et la société civile dans son ensemble ainsi que sur le projet de méthodes de travail de la Commission, qui sera finalisé en temps utile.

Dans sa conclusion, le président de la CPIDH a réaffirmé le ferme engagement de la Commission à atteindre ses buts et objectifs tout en exprimant sa détermination à remplir les diverses missions qui lui ont été confiées par les États membres dans le domaine de la promotion des droits de l'Homme. Il a également salué le soutien indéfectible des États membres à l'action de la CPIDH et a assuré que la Commission continuera d'apporter son avis consultatif et ses recommandations sur toutes les questions liées aux droits de l'homme conformément à la Charte de l'OCI et de ses Statuts. Il a également exprimé sa gratitude au Secrétaire général de l'OCI pour l'intérêt particulier qu'il accorde au travail de la Commission ainsi que pour les orientations intellectuelles et le soutien matériel qu'il apporte à la Commission en vue de son bon fonctionnement.